

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 896

8 mai 2006

SOMMAIRE

AIG European Real Estate, S.à r.l., Bertrange	43006	Lettrages et Auto Design Grillo Franco, S.à r.l., Dippach	42962
All-Sport International Holding S.A., Luxembourg	42996	Leumi Investment Fund (Lux), Sicav, Luxembourg	42996
Altenrhein S.A., Luxembourg	42997	Ligabue Inflight Services S.A., Luxembourg	43005
Aperta Sicav, Luxembourg	42995	LSF IV TMK Holding, S.à r.l., Luxembourg	42986
Babilonia Holding S.A., Luxembourg	42962	LSF IV TMK Holding, S.à r.l., Luxembourg	42991
BC International S.A., Luxembourg	43005	Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg	43004
Blanchisserie Wagener-Halle, S.à r.l., Gonderange	43007	Malay Investors (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	42985
Bouquet, S.à r.l., Luxembourg	42991	Malay Investors (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	42985
Bouquet, S.à r.l., Luxembourg	42991	Mayel Holding S.A., Luxembourg	43005
Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxem- bourg	43003	Montelima S.A.H., Luxembourg	42970
Constructions & Contractors, S.à r.l., Luxembourg	43006	Montelima S.A.H., Luxembourg	42970
CRT Revision International S.A., Luxembourg	43008	Montelima S.A.H., Luxembourg	42971
CSB Consulting, Communication - System & Business Consulting S.A., Contern	43008	Montelima S.A.H., Luxembourg	42971
Digitalcorp Holding S.A., Luxembourg	42992	Montelima S.A.H., Luxembourg	42971
Diplomatic Finance Association International S.A., Luxembourg	42997	Montelima S.A.H., Luxembourg	42971
Eurgas Lux S.A., Luxembourg	43008	Montelima S.A.H., Luxembourg	42971
EYPL, S.à r.l., Münsbach	42992	Montelima S.A.H., Luxembourg	42971
Fontanina Holding S.A., Luxembourg	42997	Montelima S.A.H., Luxembourg	42972
Gensat Americas S.A., Luxembourg	43007	Montelima S.A.H., Luxembourg	42972
Hovra S.A.H., Luxembourg	42996	Montelima S.A.H., Luxembourg	42972
Implex, S.à r.l., Luxembourg	42973	Montelima S.A.H., Luxembourg	42972
Implex, S.à r.l., Luxembourg	42973	Multitel, S.à r.l., Münsbach	42997
International Sponsoring Finance and Consulting S.A. - (ISF and C), Luxembourg	42992	Nautifin S.A., Luxembourg	43006
Investments Solapol S.A., Luxembourg	42973	Optitrade, S.à r.l., Howald	43000
Kerma S.A., Luxembourg	43006	Parfinlux S.A., Luxembourg	43005
Kredietbank Informatique G.I.E., Luxembourg . . .	43002	Pattison, S.à r.l., Luxembourg	42962
Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	43003	Plane Maritime S.A., Luxembourg	43008
Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	43003	Real Estate Investor Fund 2, S.à r.l., Luxembourg	42973
Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	43003	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	42995
Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	43003	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	42995
Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	43003	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	42996
Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	43004	Salux S.A.	43004
Leco S.A.H., Luxembourg	42986	SCM Consultancy, S.à r.l., Supply Chain Manage- ment Consultancy, Luxembourg	42986
		West Air Conditioning S.A., Luxembourg	43007

LETTRAGES ET AUTO DESIGN GRILLO FRANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4972 Dippach, 53, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.550.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour compte de LETTRAGES ET AUTO DESIGN GRILLO FRANCO, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(015969/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

BABILONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.374.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour BABILONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016028/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

PATTISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.264.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, having his office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared the following:

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, a société anonyme, with registered office at L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6.481, here represented by M^e Jean-Marc Ueberecken, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 6, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form

There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws pertaining to such an entity, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended («Law on Commercial Companies»), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Object

2.1 The company has as its business purpose (a) the acquisition and holding, either in the name of the company, or in that of any nominee or trustee, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of interests and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the administration, control and development of its portfolio, (b) the acquisition and holding, either in the name of the company, or in that of any nominee or trustee, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of loans, bonds, debentures, notes and other securities of any kind including those issued or guaranteed by any body corporate wherever incorporated or carrying on business or any government or governmental agency, and the possession, the administration, the development and the management thereof, and (c) the entering into loan and option transactions, including through a foreign branch, with a licensed bank in Luxembourg.

2.2 The company may borrow in any form and grant security over its assets for its debts as well as for debts of its shareholders.

2.3 The company may open and maintain branch offices or permanent establishments either in Luxembourg or abroad.

2.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration

The company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Denomination

The company's denomination is PATTISON, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

5.1 The registered office of the company is established in Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg following approval by the board of managers.

5.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

Title II.- Capital - Shares - Transfer of shares

Art. 6. Share capital

6.1 The issued corporate capital is fixed at one hundred ninety-six thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 196,500), divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand nine hundred sixty-five Pounds Sterling (GBP 1,965) each.

6.2 All of the shares have been fully paid up.

Art. 7. Shares

Every share gives right to one (1) vote.

Art. 8. Transfer of shares

8.1 The company keeps and maintains, at its registered office in Luxembourg, the sole register of the company's shareholders. The register indicates the name and residence of the shareholder, the number of shares he holds in the company, the date of acquisition of such shares as well as any transfers made to existing or new shareholders. The register is updated by any manager of the company upon any transfer of shares to existing or new shareholders, any share capital increase and any other change affecting the ownership of the shares.

8.2 Shares are freely transferable among shareholders. According to Luxembourg law, transfers of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

8.3 Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Art. 9. Insolvency of shareholders and similar events

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the company to an end.

Title III.- Management

Art. 10. Appointments to and removals from the board of managers

10.1 The company is administered by a board of managers composed of at least two (2), but not more than five (5) physical person(s), called managers, resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders by way of simple majority approval as defined in Article 14.5. There shall be two (2) classes of managers: the Class A Managers and the Class B Managers. The general meeting of shareholders electing the managers shall appoint each such manager to one (1) of the two (2) classes. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires and at least on a quarterly basis with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the manager's meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. Resolutions passed by managers at a board meeting in breach of the notice period, notice period waiver rules and notice information details shall be void.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented at the meeting and are physically present in Luxembourg and (ii) a manager of each class is present at the meeting. If the chairman is unable to attend or if no chairman has been appointed, the managers shall elect a chairman pro tempore

for the meeting. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg. If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager of the same class who will be physically present at the meeting in order for such proxyholder to vote in his name at the board of managers' meeting. No manager may hold more than two (2) proxies for any board meeting.

Art. 12. Resolutions of the board of managers, dealings with third parties and liability of managers

12.1 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if (i) a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution and (ii) at least one (1) manager of each class votes in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy. The chairman of the board of managers has no casting vote.

12.2 Notwithstanding article 11.2, in case a board of managers' meeting cannot be held for any reasons, board resolutions may be taken in writing by way of circular resolutions, provided any such resolution is approved unanimously in Luxembourg. The signatures of the managers on the written resolutions may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile.

12.3 In dealings with third parties, the company will be bound by the joint signature of any Class A Manager signing together with any Class B Manager of the company or by any person to whom the board of managers will have given a specific proxy to transact.

12.4 The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

12.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any Class A Manager signing together with a Class B Manager.

Art. 13. Powers of the board of managers

13.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.2 The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of appointment.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for general shareholders' meetings and votes of shareholders at general shareholders' meetings

14.1 Decisions of holders of shares shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg or by written consultation at the initiative of the board of managers.

14.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the board of managers of the company, as well as shareholders representing together more than fifty per cent (50%) of the outstanding share capital may call general shareholders' meetings. At least one (1) general shareholders' meeting shall be held each year in order to approve the financial accounts of the company.

14.3 Unless stated otherwise in these articles of association, all general meetings shall be called by giving at least two (2) clear days' notice. Any general meeting may be called by a shorter notice if agreed by all the shareholders of the company. The notice shall specify the time and place of the meeting which shall necessarily be in Luxembourg.

14.4 Each shareholder has one (1) vote per share held in the share capital of the company. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns.

14.5 All general shareholders' meetings, other than those held in respect of matters set forth in article 14.6, shall be called ordinary general shareholders' meeting. At an ordinary general shareholders' meeting, a resolution is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty per cent (50%) of the total issued share capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Approval of the financial statements;
- Allocation of the profits;
- Declaration of an annual distribution;
- Appointment and removal of managers.

14.6 The following matters require approval in an extraordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Any amendment to the articles of association of the company;
- Any increase or decrease in the share capital of the company;
- Any sale or other transfer or disposal of the whole or any substantial part of the company's assets;
- Creation of non distributable reserves other than the legal reserve;
- Any change to the rights of the shares;
- Dissolution of the company.

14.7 A resolution shall be validly passed at an extraordinary shareholders' meeting if it is unanimously approved by all the shareholders.

Title V.- Financial year - Annual distributions - Interim dividends

Art. 15. Financial year

15.1 The company's financial year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 31, 2006.

15.2 Each year on the date of the financial yearend, the books are closed and the managers prepare the financial statements consisting of the balance sheet, the profit and loss account, as well as the notes to the accounts.

15.3 The financial statements will be submitted to the shareholders for approval at the annual general shareholders' meeting before the end of May of the following year.

15.4 Each shareholder may inspect the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. Annual distributions

16.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal capital.

16.2 The balance called «annual profits available for distribution» may be used freely by the shareholders together with the other existing reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. An annual dividend distribution for any given year may be decided upon by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

Art. 17. Interim dividend distributions

17.1 Subject to and in accordance with article 16, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

17.2 For the purposes of article 17.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

Art. 18. Liquidation

At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed by the shareholders who will determine their powers and their remuneration.

Art. 19. Applicable laws

19.1 The shareholders refer to the Law on Commercial Companies on all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

19.2 If the shareholders of the company enter into any agreement (amongst themselves or with any other persons) conflicting with the terms of the articles of association of the company, such agreement will prevail amongst those persons subject however to Luxembourg public policy or mandatory provisions set out in the Law on Commercial Companies.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG	100 shares
Total	100 shares

The par value and share premium of the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 196,500) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Evaluation

For registration purposes, the share capital expressed in GBP is evaluated at two hundred eighty-seven thousand four hundred sixteen Euro and fifty-six cents (287,416.56).

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand seven hundred Euro (EUR 5,700).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5), of which three (3) shall be Class A Managers and two (2) shall be Class B Managers.

2) Are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:

- Pascal Hobler, bank manager, born in Metz (France), on 24 March 1968, professionally residing in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy;

- Marc Rollmann, bank manager, born in Echternach (Luxembourg), on 23 February 1962, professionally residing in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy;

- Nicholas Ogden, bank manager, born in Northampton (Great Britain), on 16 May 1958, professionally residing in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy;

Are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

- Eric Biren, expert-comptable, born in Brussels (Belgium), on 14 June 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse;

- Vincent Goy, company director, born in Dudelange (Luxembourg), on 16 June 1955, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

3) The company shall have its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte.

A comparu:

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social au L-2591 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481,

ici représentée par M^e Jean-Marc Ueberecken, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, à Luxembourg, le 6 février 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme juridique

Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet

2.1 La société a pour objet (a) l'achat et la prise de participations, soit au nom de la société, soit au nom de tout nommée ou trustee, par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'intérêts ou de valeurs mobilières, sous quelle que forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de l'administration, du contrôle et du développement de son portefeuille, (b) l'achat et la prise de participations, soit au nom de la société, soit au nom de tout nommée ou trustee, par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, de gages, obligations, billets, créances et autres garanties de tout genre, comprenant celles émises ou garanties par tout corps commercial constitué ou poursuivant ses affaires ou tout gouvernement ou bureau gouvernemental, et la possession, l'administration, le développement et l'administration y relatifs; (c) la conclusion de gage et de transactions à option, y compris par une filiale étrangère, avec une banque au Luxembourg.

2.2 La société peut emprunter sous toutes ses formes et accorder garantie par son actif pour son passif et pour celui de ses actionnaires.

2.3 La société pourra ouvrir et maintenir des filiales ou des établissements permanents soit au Luxembourg soit à l'étranger.

2.4 En général, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exercer toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle considère utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Dénomination

La dénomination de la société est PATTISON, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

- 5.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg.
5.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de gérance.
5.3 Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés en Assemblée Générale Extraordinaire.

Titre II.- Capital - Parts - Transfert de parts**Art. 6. Capital social**

- 6.1 Le capital social émis est fixé à cent quatre-vingt-seize mille cinq cents livres sterling (GBP 196.500), divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de mille neuf cent soixante-cinq livres sterling (GBP 1.965) chacune.
6.2 Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Art. 7. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 8. Transfert de parts sociales

8.1 La société garde et maintient, à son siège social à Luxembourg, le registre unique des associés de la société. Le registre mentionne le nom et la résidence du détenteur de parts sociales, le nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la société, la date d'acquisition de telles parts sociales ainsi que tout transfert fait aux actionnaires existants ou nouveaux. Le registre est mis à jour par tout gérant de la société, suite à tout transfert de parts sociales aux associés existants ou nouveaux, suite à toute augmentation de capital et à tout autre changement affectant la propriété des parts sociales.

8.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

8.3 Les parts sociales de la société sont indivisibles et n'admettent qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. L'insolvabilité des actionnaires et événements similaires

Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des associés n'engendrent pas la fin de la société.

Titre III.- Administration**Art. 10. Nominations et révocations du Conseil de gérance**

10.1 La société est administrée par un Conseil de gérance composé d'au moins deux (2), mais pas plus de cinq (5) personnes physiques, appelées gérants, demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts sociales, nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité simple comme définie à l'article 14.5. Il y aura (2) deux classes de gérants: les gérants de classe A et les gérants de classe B. L'assemblée générale des associés qui procède à l'élection des gérants devra nommer chaque gérant à une (1) des deux (2) classes. Le nombre des gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants «ad nutum» à tout moment.

Art. 11. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance

11.1 Les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 11 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.

11.2 A moins que prévu autrement dans ses Statuts, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert et au moins trimestriellement avec une convocation d'au moins un (1) jour ouvrable. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, courrier recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les papiers à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises par les gérants lors d'une réunion du Conseil de gérance qui ne respecte pas la période de convocation prescrite ou les règles de renonciation à une période de convocation ou le contenu détaillé de la convocation, seront nulles.

11.4 Les réunions du Conseil de gérance sont en droit de voter, si (i) une majorité de membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et sont physiquement présents au Luxembourg et (ii) un gérant de chaque classe est présent à la réunion. Si le Président n'est pas en mesure d'assister ou qu'aucun Président n'a été nommé, les gérants devront élire un Président pro tempore pour la réunion. Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance. Aucun gérant ne pourra tenir plus de deux (2) procurations pour toute réunion du Conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du Conseil de gérance, opérations avec des tiers et responsabilité des gérants

12.1 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision et (ii) au moins un (1) gérant de chaque classe vote en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il détienne des procurations, auquel cas il aura un vote supplémentaire par procuration. Le président du Conseil de gérance n'a pas de vote prépondérant.

12.2 Sous réserve de l'article 11.2, au cas où une réunion du Conseil de gérance ne pourra pas être tenue pour quelque raison que ce soit, les décisions du Conseil pourront être prises par voie écrite par des décisions circulaires, à condition que telle(s) décision(s) est/sont approuvée(s) unanimement au Luxembourg. Les signatures des gérants sur les décisions écrites pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique et pourront être prouvées par facsimile.

12.3 Pour des transactions avec des tiers, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A signant ensemble avec un gérant de classe B de la société ou par toute personne à laquelle le Conseil de gérance aura donné une procuration spécifique.

12.4 Le gérant ou les gérants n'engagent pas, au regard de leur position, leur responsabilité personnelle en relation avec des engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples agents autorisés et sont uniquement responsables pour l'exécution de leur mandat.

12.5 Les décisions du Conseil de gérance seront actées par voie de procès-verbaux signées par le Président et conservées dans un livre tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits devant les tribunaux ou ailleurs seront signés par le Président de la réunion ou d'un gérant de classe A signant ensemble avec un gérant de classe B.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de gérance

13.1 Le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Il n'y aura pas de délégation de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.2 Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant nommé ultérieurement, additionnellement ou à la place des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles de déroulement relatives aux assemblées générales d'associés et votes des détenteurs de parts sociales aux assemblées générales d'associés

14.1 Les décisions des associés seront prises dans une assemblée générale dûment tenue à Luxembourg ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de gérance.

14.2 A moins que les statuts ne prévoient différemment, le Conseil de gérance, ainsi que des associés représentant ensemble plus de cinquante pour cent (50%) du capital pourront convoquer des assemblées générales d'associés. Au moins une (1) assemblée générale d'associés sera tenue chaque année aux fins d'approuver les comptes de la société.

14.3 A moins que les statuts ne prévoient différemment, toutes les assemblées générales seront convoquées au moins deux (2) jours francs à l'avance.

Toute assemblée générale pourra être convoquée à plus court terme, avec l'accord de tous les associés de la société. La convocation devra spécifier l'heure et le lieu de l'assemblée, qui sera nécessairement le Luxembourg.

14.4 Chaque associé aura un (1) vote par part sociale détenue dans le capital social de la société. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées. Chaque associé pourra participer à des décisions collectives, indépendamment du nombre des parts sociales qu'il possède.

14.5 Toutes les assemblées générales d'associés, autres que celles tenues pour les questions énoncées à l'article 14.6, seront appelées assemblées générales ordinaires. Lors d'une assemblée générale ordinaire, une décision sera passée valablement par simple majorité. Une simple majorité existe si plus de cinquante pour cent (50%) du capital total social émis votent en faveur de la décision. Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale d'associés (liste non exhaustive):

- Approbation des comptes;
- Allocation de profits;
- Déclaration de la distribution annuelle;
- Nomination et révocation des gérants.

14.6 Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale extraordinaire (liste non exhaustive):

- Toute modification des statuts de la société;
- Toute augmentation ou diminution du capital social de la société;
- Toute vente ou autre transfert de tous les avoirs ou d'une partie importante des avoirs de la société;
- Création de réserves non distribuables autres que la réserve légale;
- Tout changement aux droits des parts sociales;
- Dissolution de la société.

14.7 Une décision pourra être valablement passée à une assemblée générale extraordinaire en cas d'approbation unanime par tous les détenteurs de parts.

Titre V.- Année comptable - Distributions annuelles - Dividendes intérimaires

Art. 15. Année comptable

15.1 L'année sociale commencera le premier jour de janvier et finira le 31 décembre de la même année sous réserve de la première année sociale, qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.

15.2 Chaque année, à la fin de l'année sociale, les livres sont clôturés et les gérants préparent les comptes annuels composés du bilan, du compte de pertes et profits et des commentaires relatifs aux comptes.

15.3 Les pièces comptables seront soumises aux associés pour approbation à l'assemblée générale annuelle des associés avant la fin du mois de mai de l'année suivante.

15.4 Chaque détenteur de parts sociales pourra consulter les pièces comptables au siège social de la société.

Art. 16. Distributions annuelles

16.1 Chaque année, la société met de côté un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la société.

16.2 Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportés. Une distribution de dividende annuel pour n'importe quelle année donnée peut être décidée à la majorité simple des associés à l'assemblée générale annuelle des associés ou à tout moment.

Art. 17. Les distributions de dividendes intérimaires

17.1 En conformité avec l'article 16, le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatifs aux Parts sociales, en respectant seulement trois (3) conditions: a) le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

17.2 Pour les besoins de l'article 17.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés ou aux statuts de la société.

Art. 18. Liquidation

A la fin de la société, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui sont nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Lois applicables

19.1 Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

19.2 Si les associés de la société souscrivent n'importe quel engagement (parmi eux-mêmes ou avec toutes autres personnes) contraires aux dispositions des statuts de la société, cet engagement qui prévaudra parmi ses personnes sera sujet à l'ordre public luxembourgeois ou aux dispositions impératives de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG	100 parts
Total	100 parts

La valeur nominale et la prime d'émission des parts sociales ont été intégralement libérées en liquide, de sorte que le montant de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents livres sterling (GBP 196.500) est désormais à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social exprimé en livres sterling est évalué à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cent seize euros et cinquante-six centimes (287.416,56).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinq mille sept cents euros (5.700 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

1) Le nombre des gérants est fixé à cinq (5), dont trois (3) seront gérants de classe A et deux (2) seront gérants de classe B.

2) Ont été nommés gérants de classe A de la société pour une durée indéterminée:

1. Pascal Hobler, bank manager, né à Metz (France), le 24 mars 1968, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy;

2. Marc Rollmann, bank manager, né à Echternach (Luxembourg), le 23 février 1962, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy;

3. Nicholas Ogden, bank manager, né à Northhampton (Great Britain), le 16 mai 1958, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy;

Ont été nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:

1. Eric Biren, expert-comptable, né à Bruxelles (Belgique), le 14 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse;

2. Vincent Goy, company director, né à Dudelange (Luxembourg), le 16 juin 1955, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

3) Le siège social de la société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, vol. 27CS, fol. 53, case 3. – Reçu 2.875,75 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

A. Schwachtgen.

(018555/230/490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016034/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016031/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016066/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016063/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016061/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016058/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016053/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016050/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016047/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016041/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016039/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.309.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour MONTELIMA S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016038/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

INVESTMENTS SOLAPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.509.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

B. Zech.

(016157/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

IMPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 81.509.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(016251/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

IMPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 81.509.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(016249/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 113.258.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l. (ci-après «la Société»), dont le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et qui a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2005, en cours de publication au Mémorial C.

Depuis la constitution les statuts ont été modifiés une seule fois par acte reçu du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, et n'ont pas été modifiés depuis.

Les associés suivants ont déclaré se constituer en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer de l'ordre du jour qui sera plus amplement décrit ci-après, et qui ont comparu à cette fin en leur qualité d'associés de la Société tout en représentant l'entière du capital de cette dernière, et tout en faisant les déclarations suivantes:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois PARANA CORPORATION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.203, en sa qualité de propriétaire de 50.000 (cinquant mille) parts sociales du capital de la Société, représentée aux fins de présentes par sa gérante LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., elle-même représentée par Ronald Chamielec et Fabrice Geimer, respectivement en qualités de fondés de pouvoir A et B;

et ayant en vertu des statuts de cette même société PARANA CORPORATION, S.à r.l. le pouvoir de représenter dette dernière.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469, en sa qualité de propriétaire de 50.000 (cinquante mille) parts sociales du capital de la Société étant valablement représentée aux fins des présentes conjointement par le procureur Emilio Ettore Gnech, conseil fiscal, demeurant à Milan (Italie) et Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesdits comparants ont déclaré représenter l'entière du capital souscrit de la Société, actuellement représenté par 100.000 (cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, et ils ont

exposé qu'ils se déclarent d'accord à se réunir valablement en assemblée générale, sans convocation spéciale et préalable, déclarant tous ayant une parfaite connaissance et compréhension de l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour:

- 1) Acceptation définitive d'une cession de parts sociales et accomplissement des formalités nécessaires.
- 2) Refonte complète des statuts.
- 3) Nomination des membres du comité de gérants, fixation de la durée de leur mandat et définition de leurs pouvoirs.
- 4) Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris à l'unanimité, sans abstentions et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du fait que l'associé AEDES LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, fondatrice de la Société, a, en qualité de vendeur, cédé et transféré au profit de la société PARANA CORPORATION, S.à r.l., qui a accepté cette cession en qualité d'acquéreur, le tout par contrat de cession sous seing privé conclu en date d'aujourd'hui, en tout 50.000 (cinquante mille) parts sociales émises dans le capital de la Société. L'assemblée prend acte que par cet acte de cession, le capital de la Société se trouve désormais réparti à hauteur de 50% (cinquante pour cent) des parts entre les deux associés comparants à la présente assemblée. L'assemblée prend acte que les enregistrements nécessaires viennent d'être opérés dans le registre prévu à l'article 185 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et décide de procéder à la modification correspondante des statuts, dans le cadre de la refonte de ces derniers, prévue au point suivant de l'ordre du jour, et par la résolution qui va suivre.

Deuxième résolution

Sur base des arrangements et conventions conclues entre les associés comparant aux présentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et de les arrêter dorénavant en langue anglaise, au vu de la vocation dorénavant internationale du groupe et de son actionariat. Par conséquent l'assemblée décide d'arrêter les statuts comme suit, pour remplacer avec effet immédiat les statuts actuels, et régir leurs rapports sociaux:

STATUTS

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est constitué par les présentes entre le signataire et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance de la Société.

Le transfert dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sera soumis à la décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être créés au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Au cas où des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents, lesquels seraient susceptibles d'interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou de perturber la communication aisée entre ce bureau et des personnes à l'étranger, selon la libre appréciation de la direction de la Société, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées par la direction de la Société à tous les associés concernés.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits moyennant participation, apport, option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds à l'investissement dans l'immobilier, la constitution, la gestion, le développement et l'aliénation de ses actifs tels qu'existant de temps en temps et notamment, sans limitation, de son portefeuille de titres de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition, par voie d'investissement, de souscription, de placement ou d'option, de titres et de tous droits de propriété intellectuelle, à leur réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou de toute autre manière, à l'obtention ou à l'octroi de licences sur des droits de propriété intellectuelle, et à l'apport aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et aux sociétés du groupe, de toute assistance, y inclus une aide financière, des prêts, des avances ou des cautionnements.

Sans préjudice du caractère général de son objet social, la Société, celle-ci pourra effectuer l'une quelconque des opérations suivantes:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, la cession, la négociation, l'investissement dans des parts sociales, obligations, fonds, effets, reconnaissances de dette et autres titres et leur aliénation, l'emprunt de fonds et l'émission y relative d'effets ainsi que l'octroi de prêts;
- la perception de revenus découlant de la cession ou de l'octroi de licences de droits d'auteur, de brevets, de modèles, de secrets de fabrication, de marques de fabrique ou d'autres intérêts analogues;
- la fourniture d'assistance technique;
- la participation à et la gestion d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, d'effets, de titres, de titres obligataires et de certificats, sous réserve que ceux-ci ne soient pas librement négociables et qu'ils ne soient émis que sous forme nominative.

De manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'exécution et au développement de son objet.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société de manière directement proportionnelle au nombre de parts existantes.

Le capital social souscrit pourra être modifié à tout moment sur décision de l'assemblée des associés ou sur décision de l'associé unique, suivant le cas, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Cession de Parts. Au cas où un associé souhaiterait céder, de quelque manière que ce soit, tout ou partie des parts qu'il détient dans la Société (ci-après, la «Participation») à un acquéreur potentiel (ci-après, «l'Acquéreur Potentiel»), il devra en notifier l'autre (les autres) associé(s) par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après, «l'Offre de Prémption»).

L'Offre de Prémption devra contenir:

- le nom de l'Acquéreur Potentiel;
- une indication précise du nombre de parts constitutives de la Participation proposé à la cession;
- le prix d'offre de la Participation et les modalités de paiement correspondantes;
- une garantie de formulation de bonne foi de l'offre d'achat;
- une garantie que le prix offert pour la Participation constitue le seul paiement convenu pour la cession de la Participation et qu'il n'existe pas d'autre contrat ou paiement supplémentaire pour la Participation, susceptibles de pouvoir réduire le prix convenu à titre de paiement;
- une garantie que les procédures de paiement indiquées dans l'Offre de Prémption sont correctes et fidèles.

L'autre (les autres) associé(s) aura (auront) un droit de prémption (ci-après, la «Prémption») aux termes et conditions indiqués ci-après. Au cas où cet associé souhaiterait exercer la Prémption, il devra le faire dans les 60 (soixante) jours qui suivent la réception de l'Offre de Prémption (ci-après, le «Délai d'Exercice de la Prémption»), par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'associé cédant (ci-après, «l'Avis d'Acceptation de l'Offre»), dans laquelle cet associé devra déclarer, de manière inconditionnelle, acheter la totalité - et non une partie - les parts constitutives de la Participation offertes dans le cadre de la Prémption.

L'Avis d'Acceptation de l'Offre n'engagera pas l'Acquéreur Potentiel au cas où il contiendrait des conditions et modalités d'acquisition différant de celles décrites dans l'Offre de Prémption ou qu'il ne serait pas envoyé dans les délais fixés dans l'Offre de Prémption.

Faute par l'autre (les autres) associé(s) d'exercer la Prémption, les associés cédants seront libres de céder la Participation à l'Acquéreur Potentiel aux termes et conditions de l'Offre de Prémption. Au cas où plusieurs associés exerceraient leur droit de Prémption, chacun de ces associés aura droit à sa part proportionnelle de la Participation.

Cependant, si la cession de la Participation à l'Acquéreur Potentiel n'a pas lieu dans les 60 jours qui suivent l'expiration du Délai d'Exercice de la Prémption, la cession ne pourra se faire par la suite que si la procédure et les conditions stipulées dans le présent article sont respectées.

Art. 7. Rachat de Parts. La Société pourra racheter ses propres parts sous réserve des dispositions légales applicables.

L'acquisition et la cession par la Société de parts détenues par elle dans son propre capital social se feront en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et selon les conditions et modalités à convenir par cette dernière.

Art. 8. Période de Blocage. Les Associés s'engagent, pour une période d'un an à compter du 31 décembre 2005 (ci-après, la «Période de Blocage»), à ne céder en aucun cas à des tiers leurs propres participations dans la Société, afin de permettre la mise en oeuvre du programme de développement convenu.

Si, à l'expiration de la Période de Blocage, un Associé souhaite céder les parts qu'il détient dans la Société, cette cession devra être conforme à la procédure relative au droit de prémption, telle que prévue à l'article 6.

Art. 9. Blocage des Prises de Décision. Les associés seront habilités à mettre en oeuvre la procédure prévue dans le présent article 9 en cas de Blocage des Prises de Décision (tel que défini dans les présentes) en rapport avec la Société. Dans ce cas, chaque Associé pourra formuler des Propositions, tel que défini dans les présentes.

Aux fins du présent article 9, un Blocage des Prises de Décision sera réputé exister si, à l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la notification par l'un des Associés à l'autre de la survenance d'une situation dans laquelle les associés, réunis en assemblée générale, ou le Conseil de Gérance réuni (i) ne seraient pas parvenus à un accord sur l'approbation du bilan annuel au cours de trois réunions consécutives ou, en tout état de cause, dans les délais légaux ou réglementaires; (ii) ne seraient pas parvenus, au cours de trois réunions consécutives, à atteindre les quorums fixés pour se prononcer valablement sur l'une quelconque des questions réservées à sa seule compétence à l'article 17 et sur les sujets suivants:

- (i) augmentation de capital avec ou sans droit d'option;
- (ii) fusions, scissions et modification de la Société;
- (iii) toute modification des statuts de la Société concernant les règles de constitution, la désignation, les quorums de constitution et de décision dans les assemblées des associés et les réunions du Conseil de Gérance, le droit de prémption et l'objet social;

- (iv) procédures de dissolution de la Société;
- (v) approbation des bilans de la Société;
- (vi) approbation et modification du plan d'entreprise et du budget annuel de la Société;
- (vii) tout prêt de quelque nature que ce soit en faveur de la Société, dans la mesure où il ne serait pas prévu dans le plan d'entreprise;
- (viii) octroi de ou renonciation à tout cautionnement relatif aux dettes de tiers ou à toute obligation analogue de la Société, dans la mesure où celles-ci ne seraient pas prévues dans le plan d'entreprise;
- (ix) signature, modification, retrait ou cessation de contrats de service ou de fourniture;
- (x) signature de contrats de bail, dans la mesure où cela ne serait pas prévu dans le plan d'entreprise;
- (xi) signature de contrats, constitution de joint ventures, de sociétés de personnes, de groupements européens d'intérêt économique, d'associations provisoires de sociétés et d'autres formes de coopération avec d'autres sociétés, de même que de contrats externes de tout type;
- (xii) acquisition et vente de participations ou d'autres intérêts dans d'autres sociétés entraînant des engagements financiers non prévus dans le plan d'entreprise;
- (xiii) toute acquisition ou tout apport d'une quelconque affaire ou partie substantielle d'une affaire de la Société;
- (xiv) toute acquisition ou cession de biens immobiliers et de tous autres droits relatifs aux dits biens immobiliers, dans la mesure où celles-ci ne seraient pas prévues dans le plan d'entreprise;
- (xv) décision relative au droit de vote à exercer dans les assemblées d'actionnaires des Sociétés Filiales, en ce qui concerne les questions suivantes:
 - (i) augmentation de capital, fusions, scissions et modification des Filiales;
 - (ii) procédures de dissolution des Filiales;
 - (iii) approbation des bilans des Filiales;
 - (iv) désignation de l'organe d'administration et des membres du comité d'audit des Filiales;
 - (v) questions réservées à la compétence exclusive de l'assemblée des actionnaires des Filiales.

Il est entendu et convenu par les présentes qu'un délai minimum de 15 jours devra s'écouler entre chacune des trois assemblées précitées. Pendant ces périodes, le Blocage des Prises de Décision devra, dans la mesure admissible en droit luxembourgeois, être communiqué au président d'AEDES, S.p.A. et à PARANA CORPORATION, S.à r.l. pour leur permettre de parvenir à un règlement à l'amiable de bonne foi et dans l'intérêt exclusif de la Société.

Titre III. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoir de l'Assemblée Générale. Toute assemblée dûment constituée des associés de la Société représente l'organe réunissant l'ensemble des associés de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, l'assemblée des associés ne pourra délibérer ou agir valablement qu'à condition que tous les associés y soient présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées par les votes d'au moins 80% des associés représentant la totalité du capital social de la Société.

Le capital social et d'autres dispositions des présents statuts pourront être modifiés à tout moment avec l'accord de tous les associés ou par l'associé unique, suivant le cas. Les associés pourront changer la nationalité de la Société moyennant une décision adoptée à l'unanimité.

Si tous les associés présents ou représentés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée des associés, l'assemblée pourra se réunir sans préavis ni publication.

Art. 11. Assemblée. L'assemblée des associés se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu situé au Luxembourg, tel que précisé dans l'avis de convocation du conseil de gérance.

L'assemblée des associés se tiendra au moins une fois par an en rapport avec les comptes annuels et le plan d'entreprise mentionnés à l'article 23.

Art. 12. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par part sociale; au cas où une même part sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits liés à ladite part jusqu'à ce qu'une personne physique ou morale ait été désignée comme unique titulaire à l'égard de la Société.

Art. 13. Associé Unique. Au cas où la Société ne compterait qu'un seul associé, cet associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique, adoptées dans le cadre du premier alinéa, seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par celui-ci devront également être consignés dans des procès-verbaux ou rédigés par écrit. Cette dernière stipulation ne sera toutefois pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Direction

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société sera administrée par un Conseil de Gérance composé de 4 (quatre) gérants proposés et désignés par les associés comme suit; cependant les gérants ainsi désignés devront être en définitif élus par vote de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales:

- (a) 2 (deux) associés, y compris le président, désignés par PARANA CORPORATION, S.à r.l. (ci-après, le «Président»);

(b) 2 (deux) associés, y compris l'administrateur gérant, désignés par AEDES LUXEMBOURG S.A. (ci-après, le «l'Administrateur gérant»).

En vue de satisfaire à cette règle les deux associés actuels, PARANA CORPORATION, S.à r.l. et AEDES LUXEMBOURG S.A. s'engagent à cet effet à soutenir et à voter en faveur des membres du Conseil de Gérance tels que respectivement proposés et désignés par chacun lors des assemblées générales des associés.

La même règle s'appliquera en cas de renouvellement ou de remplacement des Gérants, également moyennant coopération.

Le Conseil de Gérance confèrera au Président du Conseil de Gérance et à l'Administrateur Gérant tous les pouvoirs de gestion ordinaires et nécessaires à l'exécution de toutes les activités prévues dans le plan d'entreprise, à l'exception (i) des pouvoirs devant être exercés par le Conseil en assemblée plénière et ne pouvant être délégués en vertu de la loi, et (ii) des questions mentionnées à l'article 17.

Art. 15. Réunions. Le conseil de gérance choisira un secrétaire, qui ne devra pas être un gérant, lequel sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant et au moins quatre fois par an.

Les réunions du conseil se tiendront à Luxembourg ou en tout autre lieu autorisé par la législation luxembourgeoise.

La convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance sera signifiée à tous les gérants au moins trois jours avant la date fixée pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être indiquée dans la convocation à la réunion à signifier à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour ladite réunion. Chaque gérant pourra renoncer à cette convocation moyennant consentement écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Une convocation distincte ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues à des dates et en des lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance.

Tout gérant pourra intervenir dans toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par courrier électronique un autre gérant en qualité de mandataire.

Les votes pourront également être émis par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par courrier électronique.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer ou agir que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront adoptées à l'unanimité des voix des gérants participant à ladite réunion.

Les décisions approuvées par écrit et signées par tous les gérants produiront le même effet que les décisions votées lors des réunions du conseil de gérance.

Art. 16. Procès-Verbaux des Réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim de ladite réunion.

Les copies ou extraits desdits procès-verbaux à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs. Le conseil de gérance sera investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition au nom de la Société conformément aux intérêts de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés relèveront de la compétence ou, les cas échéant et sans préjudice des droits des associés, du droit de proposition du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de gestion quotidienne et de conduite des affaires et de représentation de la Société pour ladite gestion et lesdites affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à tout gérant (ou tous gérants) du conseil ou à toute autre personne, laquelle ne devra pas nécessairement être gérant, en délibérant selon les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le conseil.

Les questions suivantes relèvent de la compétence exclusive du Conseil de Gérance qui ne pourra les déléguer à aucun gérant du conseil ni à aucune autre personne:

- (i) l'adoption des principes comptables de la Société et tous changements apportés à ceux-ci;
- (ii) le plan d'entreprise/les flux de trésorerie de la Société et tous changements correspondants;
- (iii) la conclusion par la Société de toute association, joint venture ou de tout accord de participation aux bénéfices;
- (iv) toute cession ou acquisition d'une quelconque affaire ou partie substantielle d'une quelconque affaire de la Société ou de tous autres actifs substantiels quels qu'ils soient, autres que la cession ou acquisition dans le cadre des flux de trésorerie;
- (v) tout changement dans la nature ou la portée de l'activité de la Société ayant une incidence sur la situation de la Société dans son ensemble;
- (vi) la révocation des commissaires aux comptes de la Société ou la désignation de tout cabinet ou de toute personne en tant que co-commissaire aux comptes;
- (vii) tout changement dans la date d'arrêté des comptes de la Société;
- (viii) la déclaration ou le paiement ou la réalisation par la Société de tout dividende ou de toutes distributions;
- (ix) tout changement dans le capital social ou le capital d'emprunt autorisé ou émis de la Société ou l'octroi de toute option sur toute partie du capital social ou du capital d'emprunt de la Société;
- (x) toute modification des statuts de la Société;
- (xi) toute transaction conclue avec un associé ou affilié d'un quelconque associé de la Société;
- (xii) tout accord conclu avec des créanciers ou toute décision ou proposition de dissolution de la Société dans la mesure où cela ne serait pas prévu dans le cadre des flux de trésorerie;
- (xiii) tout emprunt (y compris la conclusion de tout crédit-bail (autrement que par le biais d'un crédit commercial normal) de la Société, dans la mesure où il ne serait pas prévu dans le cadre des flux de trésorerie;

(xiv) tout accord ou cautionnement, toute indemnité ou sûreté (légalement contraignant(e) ou non) concernant les dettes de tiers ou toute obligation analogue de la Société, dans la mesure où cela ne serait pas prévu dans le cadre des flux de trésorerie;

(xv) la fourniture de tout crédit ou l'octroi de tout prêt ou de toute avance par la Société à ou en faveur de toute personne, dans la mesure où cela ne serait pas prévu dans le cadre des flux de trésorerie;

(xvi) toute dépense d'investissement et/ou d'amélioration d'un montant supérieur à 75.000 euros, non prévue dans le cadre des flux de trésorerie;

(xvii) la délégation de pouvoirs pour voter à l'assemblée des actionnaires de toute filiale en rapport avec les questions mentionnées dans le présent article 17.

Art. 18. Représentation. La Société se trouvera engagée par (i) la signature conjointe de tous les gérants ou (ii) la signature individuelle de la personne à qui la gestion quotidienne de la Société aura été déléguée dans les limites de ladite gestion quotidienne ou (iii) la signature individuelle ou conjointe de toute personne (ou de toutes personnes) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 19. Responsabilité. Dans le cadre de l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des obligations de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils seront responsables de l'exécution correcte de leurs fonctions.

Titre V. Comptes

Art. 20. Exercice Financier. L'exercice financier de la Société débutera le premier jour de janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice financier qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille cinq.

Art. 21. Comptes annuels et plan d'entreprise. Le bilan et le compte de résultats seront dressés par le conseil de gérance à la clôture de chaque exercice financier et seront à la disposition des associés au siège social de la Société avec un plan d'entreprise rédigé par le conseil de gérance pour l'exercice financier en cours.

Les comptes annuels et le plan d'entreprise seront ensuite présentés à l'assemblée générale annuelle des associés aux fins de leur approbation.

Art. 22. Commissaire aux Comptes. Les états financiers de la Société seront contrôlés par un commissaire aux comptes résidant au Luxembourg. Le Comité des Commissaires aux Comptes de la Société sera composé de trois membres. Le Président dudit comité et un commissaire aux comptes seront désignés par AEDES LUXEMBOURG S.A., tandis que l'autre commissaire aux comptes sera désigné par PARANA CORPORATION, S.à r.l.

Le commissaire aux comptes sera désigné et révoqué par l'assemblée générale des associés qui en déterminera la rémunération et la durée du mandat.

Art. 23. Bénéfices, Réserves et Dividendes. Le solde créditeur du compte de résultats, après déduction des dépenses, coûts, frais et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, représentera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés au compte de réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'affectation du solde du bénéfice se fera sur décision de l'assemblée générale des associés qui pourra décider:

(i) de verser un dividende aux associés au prorata des parts qu'ils détiennent; ou

(ii) de le reporter; ou

(iii) de l'affecter à un autre compte de réserves distribuables de la Société.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des associés pourra décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de verser des dividendes intérimaires sur le bénéfice net à venir de l'exercice financier en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice financier précédent aient été dûment approuvés par une décision des associés;

(ii) les comptes intérimaires soient établis par le conseil de gérance;

(iii) ces comptes reflètent des fonds suffisants pour procéder à une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve à constituer en vertu de la loi ou des présents statuts;

(iv) le versement soit effectué lorsque la Société aura obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires versés dépassent le montant finalement distribuable aux associés et fixé par l'assemblée générale annuelle, le surplus devra être considéré comme constituant des avances sur dividendes futurs.

Les stipulations précédentes s'appliqueront sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer, à tout moment, aux associés tous bénéfices nets provenant des exercices financiers précédents et reportés ou tous montants provenant de comptes de réserves distribuables.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Stipulations Diverses

Art. 24. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales), désignés par l'assemblée des associés ayant décidé de cette dissolution, laquelle en déterminera les pouvoirs et la rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ou de l'associé unique n'auront pas pour effet de mettre fin à la Société.

A la clôture de la liquidation, les actifs restants de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 25. Stipulations Diverses. Toutes les questions non régies par les présents statuts seront réglées par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version modifiée.

Troisième résolution

En vue d'exécuter les conventions actuellement existantes entre les associés actuels, et en conformité avec les nouveaux statuts, l'assemblée générale décide de fixer dorénavant le nombre des gérants, membres du comité de gérants, à quatre (4).

L'assemblée décide de nommer comme membres du comité de gérants:

1.- Monsieur Jacopo Rossi, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Paolo Sangiotta, né à Putignani (Italie), le 28 décembre 1956, demeurant à L-20147 Milan, via Primaticcio 86 (Italie);

3.- Monsieur Moses Benady, né à Gibraltar, le 12 décembre 1964, demeurant à Gibraltar, 1B Bishop Rapallos Ramp;

4.- Monsieur Christopher George White, né à Liverpool (Angleterre), le 13 décembre 1949, demeurant à Gibraltar, 9-4 Naval Hospital Hill.

En conformité avec les nouveaux statuts, l'assemblée décide de fixer le terme des nouveaux membres du nouveau comité de gérants à une durée de 3 (trois) années, de façon à ce que leur mandat prenne fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice social de l'année 2007, étant entendu que tous les membres du comité de gérants seront à tout moment révocables ad nutum.

L'assemblée décide que le comité de gérants aura la mission de gérer la Société, tel que prévu aux articles 17 et 18 des nouveaux statuts ci-avant adoptés.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille quatre cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise de l'acte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Gathered the general extraordinary quotaholders meeting of the limited liability company REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l. (hereinafter referred to as «the Company»), having its registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, not yet registered at the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg, and which was constituted by a deed of the undersigned notary on the 23rd of November 2005, currently awaiting publication in the Mémorial C.

Since the constitution the articles of association have only been modified one time by a deed signed before the undersigned notary on the 20th of December 2005, awaiting publication in the Mémorial C, and have not been further modified.

The following partners have declared to gather in an extraordinary quotaholders meeting, in order to deliberate on the agenda which will be detailed hereinafter, and which have appeared to this purpose in their capacity as shareholders of the Company, while representing the entirety of the stock capital of the latter, and by making the following statements:

1) The joint stock company under Luxembourg Law PARANA CORPORATION, S.à r.l., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg section B number 105.222, in its capacity as the owner of 50.000 (fifty thousand) quotas of the capital stock of the Company, to the effect of the present deed represented by its manager LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., itself represented by Ronald Chamielec and Fabrice Geimer, respectively in their qualities as delegated A et B;

and having in compliance with the articles of same company PARANA CORPORATION, S.à r.l. the power to represent the latter.

2) The joint stock company under Luxembourg Law AEDES LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B number 45.469, in its capacity as the owner of 50,000 (fifty thousand) quotas of the capital stock of the Company, to the effect of the present deed jointly represented by the «procureur» Emilio Ettore Gnech, conseil fiscal, residing in Milan (Italy) and Mr Jacopo Rossi, private employee, residing in Luxembourg.

The same appearing parties have declared to represent the whole issued capital of the Company, currently represented by 100,000 (one hundred thousand) quotas of a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, and they have expressed that that they agree in validly gathering as a general meeting, without special and prior convening notice, thereby all declaring having a perfect knowledge and understanding of the following agenda:

Agenda:

- 1) Final acceptance of a transfer of quotas and accomplishment of the necessary formalities.
- 2) Complete re-wording of the articles of association.
- 3) Appointment of the members of the Board of Managers, definition of the term of duration of their mandate and definition of their powers.
- 4) Miscellaneous.

And after having deliberated on such points of the agenda, the appearing parties have passed, by separate polls, unanimously and without abstentions, the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges the fact that the partner AEDES LUXEMBOURG S.A., here before qualified, as a founder of the Company, has disposed of and sold, in its capacity as vendor, to the benefit of the company PARANA CORPORATION, S.à r.l., which latter accepted such transfer and assignment as a purchaser, by a sale and purchase contract under private signature concluded today, in total 50,000 (fifty thousand) quotas issued in the Company's capital. The general meeting acknowledges that by such act of disposal, the capital of the Company henceforth belongs to the extent of 50% (fifty per cent) of the quotas to each one of the two partners present at this meeting. The general meeting acknowledges that the necessary entries have been made into the records of the Company as set forth by the provisions of article 185 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and decides to proceed towards a corresponding modification of the articles of association, as will be operated in the following re-wording of the articles of association corresponding to this item on the agenda.

Second resolution

On the basis of the arrangements and agreements concluded and entered into by the two partners appearing to this meeting, the general meeting decided to proceed towards a complete re-wording of the articles of association and to shape them in order to be from now onwards in English language, with view to the current international field of activity of the group and its partners. Consequently the general meeting decides to fix the articles as here below stated, in order that they replace the existing articles with immediate effect, and in order to govern then» relationships as partners:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate - Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of the REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested members by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of units, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at two million and five hundred thousand Euro (2,500,000.- EUR) represented by one hundred thousand (100,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the meeting of the members or by decision of the sole member, as may be the case, deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If one member intends to transfer in any way whatsoever all or any of the units held by it in the Corporation (the «Holding») to a prospective purchaser (the «Prospective Purchaser»), send a notice to other member(s), by means of registered letter with advice of receipt (the «Offer in Pre-emption»).

The Offer in Pre-emption must contain:

- the name of the Prospective Purchaser;
- a precise indication of the number of the units making up the Holding they intend transferring;
- the offer price for the Holding and payment procedures for same;
- a guarantee that the purchase offer has been formulated in good faith;
- a guarantee that the price offered for the Holding constitutes the sole payment agreed for transfer of the Holding, and that no other agreements or additional payments for the Holding exist that might have the effect of reducing what has been agreed by way of payment;
- a guarantee that the procedures for payment indicated in the Offer in Pre-emption are correct and truthful.

The other member(s) shall have the right to pre-emption (the «Preemption») on the terms and conditions indicated hereinafter. Should this member intend to exercise Pre-emption, it must do so within 60 (sixty) days of receipt of the Offer in Pre-emption (the «Deadline for Exercising Preemption»), by means of a registered letter with advice of receipt, addressed to the selling member (the «Notice Accepting the Offer»), in which such member must unconditionally declare to purchase all - and not part of - the units offered under Pre-emption which constitute the Holding.

The Notice Accepting the Offer shall not be binding in the event it contains terms and conditions of purchase which differ from those described in the Offer in Pre-emption or should it not be sent with respect for the deadlines set down in the Offer in Pre-emption.

Should the other member(s) not exercise Pre-emption, the selling members shall be free to transfer the Holding to the Prospective Purchaser on the terms and conditions in the Offer in Pre-emption. If more than one member exercises its right of Pre-emption each such member shall be entitled to its pro-rata share of the Holding.

However, if transfer of the Holding to the Prospective Purchaser does not take place within 60 days of expiry of the Deadline for Exercising Preemption, the transfer can only take place subsequently if the procedure and conditions under this article are again complied with.

All transfer inter vivos to third parties shall be subject to the provisions of Article 189 of the Law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 8. Lock Up Period. The Members undertake, for a period of 1 year from 31 December 2005 (the «Lock Up Period»), not to transfer in any way whatsoever to third members their own holdings in the Corporation, in order to allow for the agreed development programme to be implemented.

Once expired the Lock Up Period, should one Member intend to transfer the shares held by it in the Corporation, such transfer shall be in compliance with the pre-emption right procedure provided for by article 6.

Art. 9. Decision-making Block. The Members shall be entitled to activate the procedure at this article 9 should a Decision-Making Block (as defined hereunder) occur in relation to the Corporation. In this case each Member may act as Proposing Party, as defined hereunder.

For the purposes of this article 9 a Decision-Making Block shall be deemed to exist when sixty days have elapsed from notification by one of the Members to the other of a situation occurring in which the partners, at a general meeting, or the Board of Managers at a Board Meeting, (i) have not reached an agreement on approving the annual balance sheet for three consecutive meetings or in any event within the legal or statutory deadlines; (ii) have not reached, for three consecutive meetings, the quorums set down for the resolution concerning any of the reserved matters listed in article 17 and the following matters:

- (i) capital increase with or without option right;
- (ii) mergers, demergers and modification of the Corporation;
- (iii) any change to the by-laws of the Corporation concerning the rules of the constitution, the appointment, the quorums of constitution and resolution of the shareholders meeting and the Board of Managers, the preemption right and the corporate object;
- (iv) winding-up procedures concerning the Corporation;
- (v) approval of the balance-sheets of the Corporation;
- (vi) approval and amendment of the business plan and annual budget of the Corporation;

- (vii) any loan in favour of the Corporation of any nature whatsoever, if not contemplated by the business plan;
- (viii) granting or waiver of any guarantee in respect of the liabilities of solvency of any third party or any similar obligation of the Corporation if not contemplated by the business plan;
- (ix) signing, amendment, withdrawal from and ceasing of service agreements and supply contracts;
- (x) signing of lease agreement if not contemplated by the business plan;
- (xi) signing agreements, joint-ventures, partnerships, Geie, temporary associations of companies and other forms of co-operation with other companies and also external agreements of every kind;
- (xii) acquisition and sale of holdings or other interests in other companies causing financial engagements not contemplated by the business plan;
- (xiii) any acquisition or contribution of any business or any material part of any business of the Corporation;
- (xiv) any acquisition or transfer of real properties and any other right related to such real properties, if not contemplated by the business plan;
- (xv) resolution concerning the right of vote to be exercised in the shareholders meeting of the Subsidiaries Company related to the following matters:
 - (i) capital increase, mergers, demergers and modification of the Subsidiaries;
 - (ii) winding-up procedures of the Subsidiaries;
 - (iii) approval of the balance sheets of the Subsidiaries;
 - (iv) appointment of the administrative body and the members of the board of auditors of the Subsidiaries;
 - (v) matters reserved to the exclusive competency of the shareholders meeting of Subsidiaries.

It is hereby understood and agreed that no less than 15 days will lapse between each of the three meeting referred to above. During these periods, the Decision Making Block will, to the extent permitted by Luxembourg Law, be devolved to the chairman of AEDES, S.p.A. and Reit Asset Management Limited to enable them to reach an amicable settlement in good faith and in the exclusive interests of the Corporation.

Title III. General meetings of members

Art. 10. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, the meeting of members may only deliberate or act validly with all the members being either present or represented at a meeting of the members.

Decisions shall be taken by votes of at least the 80% of the members representing the entire share capital of the Corporation.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed with the consent of all the members or by the sole member, as may be the case. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all the members that may be either present or represented state that they have been informed of the agenda of the meeting of members, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Meeting. The meeting of members shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice from the board of managers.

The meeting of members shall be held at least once a year in relation with the annual accounts and business plan referred to in article 23.

Art. 12. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 13. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 14. Board of managers. The Company shall be administered by a Board of Managers consisting of 4 (four) managers who are to be proposed and appointed by the members as follows, but such appointed managers to be ultimately nominated under the vote of the general meeting of the members in compliance with the applicable provisions of the law on commercial companies:

(a) 2 (two) members, including the chairman, by PARANA CORPORATION, S.à r.l. (the «Chairman»);

(b) 2 (two) members, including the managing director, by AEDES LUXEMBOURG S.A. (the «Managing Director»).

In order to implement such rule, both the current members of the Company, PARANA CORPORATION, S.à r.l. and AEDES LUXEMBOURG S.A., therefore commit to support and vote in favour of the members of the Board of Managers as respectively proposed and appointed by each other, at the general meeting of members.

The same rule shall apply in the case of renewal or replacement of the Managers, also by co-opting them.

The Board of Managers shall confer upon the Chairman of the Board of Managers and upon the Managing Director all the ordinary management powers necessary to the execution of all the activities provided under the business plan,

with the exception of (i) powers that must be exercised by the Board as a whole and may not be delegated by law and (ii) matters listed in article 17.

Art. 15. Meetings. The board of managers shall choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, and at least four times a year.

The meetings of the board shall be held in Luxembourg or in any other place allowed by Luxembourg law.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the day set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting that shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly with all managers being either present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimity of votes of the managers at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 16. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 17. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board, deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine.

The following matters are, to the extent permitted by Luxembourg law, reserved to the competence or, as the case may be, and without prejudice to the rights of members, to the right of proposal of the Board of Managers that cannot delegate them to any manager or managers of the board or to any other person:

- (ii) the adoption of and any changes to the accounting policies of the Corporation;
- (iii) the business plan/cash flow of the Corporation and any changes thereto;
- (iv) the entry into by the Corporation of any partnership, joint venture or other profit sharing arrangements;
- (v) any disposal or acquisition of any business or any material part of any business of the Corporation or any other material assets of any nature otherwise than any disposal or acquisition as contemplated by the cash flow;
- (vi) any change in the nature or scope of the business of the Corporation which is material in the context of the Corporation taken as a whole;
- (vii) the removal of the auditors of the Corporation or the appointment of any firm or person to act as joint auditor;
- (viii) any change in the accounting reference date of the Corporation;
- (ix) the declaring or paying or making by the Corporation of any dividend or distributions;
- (x) any change in the authorised or issued share or loan capital of the Corporation or the grant of any option over any share or loan capital of the Corporation;
- (xi) any alteration to the by-laws of the Corporation;
- (xii) any transaction with any shareholder or any affiliate of any shareholder of the Corporation;
- (xiii) any arrangement with creditors or resolution or proposal that the Corporation be wound up if not contemplated by the cash flow;
- (xiv) any borrowing (which shall include the entry into of any finance lease (other than by way of normal trade credit)) of the Corporation if not contemplated by the cash flow;
- (xv) any arrangement or any guarantee, indemnity or surety ship (whether or not legally binding) in respect of the liabilities of solvency of any third party or any similar obligation of the Corporation if not contemplated by the cash flow;
- (xvi) the provision of any credit or making of any loan or advance by the Corporation to or for any person not contemplated by the cash flow;
- (xvii) any capital and/or improvements expenditure for a value exceeding Euro 75,000 if not contemplated by the cash flow;
- (xviii) delegation of powers to vote at the shareholders' meeting of any subsidiary in relation to the matters indicated in this article 17.

Art. 18. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of all managers or (ii) the single signature of the person to whom the daily management of the Corporation has been delegated within the limits of said daily management or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 19. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 20. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and five.

Art. 21. Annual Accounts and business plan. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation together with a business plan drawn up by the board of managers for the current financial year.

The annual accounts and the business plan shall then be submitted to the annual general meeting of members for its approval.

Art. 22. Statutory auditor. The financial statements of the Corporation shall be supervised by a Board of Statutory auditor residing in Luxembourg. The Corporation's Board of Statutory Auditors shall be made up of three members. The Chairman of such board and one auditor shall be nominated by AEDES LUXEMBOURG S.A. whilst the remaining auditor shall be nominated by PARANA CORPORATION, S.à r.l.

The Board of Statutory auditor shall be appointed and removed by the general meeting of members which determine their remuneration and duration of their mandates.

Art. 23. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

(xix) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or

(xx) to carry them forward; or

(xxi) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the general meeting of members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(xxii) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(xxiii) interim accounts are established by the board of managers;

(xxiv) these accounts show sufficient funds for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last fiscal year increased by the profits carried forward and the distributable reserves but decreased by the losses carried forward and the sums to be allocated to a reserve to be established by the law or these articles of association;

(xxv) the payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Corporation are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is to be considered as advances on future dividends.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 24. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members or of the sole member will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 25. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Third resolution

In order to implement and by abiding to the agreements amongst the current partners of the company, and by complying to the new articles of association, the general meeting resolves to fix the number of the managers, members of the Board of Managers, at four (4).

The general meeting decides to appoint as members of the Board of Managers:

- 1.- Mr Jacopo Rossi, born in San Dona' di Piave (Italy), on the 20th of April 1972, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Mr Paolo Sangiotta, born in Putignano (Italia), on the 28th of December 1956, residing in L-20147 Milan, via Pri-maticcio 86 (Italy);
- 3.- Mr Moses Benady, born in Gibraltar, on the 12th of December 1964, residing in Gibraltar, 1B Bishop Rapallos Ramp;
- 4.- Mr Christopher George White, born in Liverpool (England), on the 13th of December 1949, residing in Gibraltar, 9-4 Naval Hospital Hill.

By abiding to the new articles of association, the general meeting resolves to fix the term of duration of the new members of the Board of Managers for a period of 3 (three) years, in order that such mandates elapse immediately after the general meeting that will finally resolve upon the approval of the annual accounts of the year 2007, it being understood that the members of the Board of Managers shall in any event remain freely revocable.

The general meeting resolves that the Board of Managers shall have the task to manage the Company as set forth under the provisions of Articles 17 and 18 of the new articles of association of the new articles of association as here before adopted.

Nothing else being on the agenda and nobody anymore rising to speak, the meeting has been closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand four hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Chamilec, F. Geimer, E.E. Gnech, J. Rossi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveu ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(016360/231/755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 31.324.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

FIDUPAR

Signatures

(016175/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 31.324.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

FIDUPAR

Signatures

(016173/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

**SCM CONSULTANCY, S.à r.l., SUPPLY CHAIN MANAGEMENT CONSULTANCY,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.925.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(016164/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LECO S.A., Société Anonyme Holding, (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.969.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Signatures.

(016167/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 688,500.-.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.713.

In the year two thousand and six, on February first.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1. LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 31 January 2006.

2. MEGURO HOLDINGS LIMITED, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Island Company Register under number 159290, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 31 January 2006, (the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.713, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated 24 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 1489 of 15 October 2002, amended several times and for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen of 15 December 2005, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 2 of the articles of association; and
2. Amendment of article 12 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 2 of the articles of association so that it shall henceforth read in its English version as follows:

«**Art. 2.** The object and the sole purpose of the Company is:

(a) To acquire, own and dispose of equity interests in BLUE MOUNTAIN TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha (TMK) and to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership. The Company will remain a single purpose entity at all times until the redemption in full of the Specified Bonds (for Qualified Institutional Investors only) issued by TMK (the Specified Bonds). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in TMK, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to cause TMK to enter into, execute or deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bonds, including, without limitation, that Certain Specified Bond Purchase Agreement dated as of 22 December 2005 by and between TMK and MORGAN STANLEY JAPAN LIMITED, Tokyo Branch (the Purchaser) and the Conditions of the Specified Bonds attached as Exhibit A thereto (the Conditions) (collectively, the Bond Documents);

3. to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Bond Documents to which the Company is a party;

4. to enter into, execute and deliver all agreements in relation to the TMK Equity Interest Pledge Agreement entered into with the Purchaser as lender under a loan agreement dated 22 December 2005 entered into by and between KK GASHU ENTERPRISE and the Purchaser (the Gashu Loan Documents);

5. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Bond Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the redemption of the Specified Bonds, the Company shall:

1. not engage in any business unrelated to its interest in TMK and as contemplated by the Gashu Loan Documents, and not have any assets other than those related to such interests;

2. not commingle its assets with those of any affiliate company or any other individual, any juristic entity, any corporation incorporated under the laws of any jurisdiction, unincorporated association, limited liability company, partnership, joint venture, estate, trust, any national or local government or any bureau, department or agency thereof and any fiduciary or trustee acting in such capacity on behalf of any of the foregoing (Person). (The term «affiliate company» as used above, means any other Person controlling, controlled by or under common control with such specified Person. For the purposes of this definition, «control» when used with respect to any specified Person means the power to direct the management and policies of such Person, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; the terms «controlling» and «controlled» have the meanings correlative to the foregoing);

3. except as provided in the Bond Documents or the Gashu Loan Documents, not guarantee or become obligated for the debts of any other entity than TMK or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;

4. not acquire obligations or securities of LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., or any other sponsor under the Bond Documents;

5. not pledge its assets for the benefit of any entity other than the bondholder under the Bond Documents and the lender under the Gashu Loan Documents;

6. maintain adequate capital in light of its contemplated business operations;

7. not incur any Indebtedness other than Indebtedness expressly permitted under its organizational documents and the Bond Documents, it being understood that it may issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholder in exchange for the funds received from its shareholder to finance the investment in TMK (the term «Indebtedness» as used above means in regard to any Person, all debts or obligations of such Person, whether actual or contingent (including, without limitation, guaranties, postings and collateral and other contingent obligations) for the payment or repayment of money borrowed or raised by any means whatsoever (including, without limitation, pursuant to issues of bonds but excluding any equity issuance) or for the deferred purchase price of assets or services, whether unsecured or secured by or benefiting from any charge, pledge, lien or other security interest against or on any assets of such Person);

8. have books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks which are separate and apart from those of any other Person;

9. comply with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organizational documentation;

10. hold itself out as being a Person separate and apart from each other Person, conduct its business in its own name and exercise reasonable efforts to correct any known misunderstanding actually known to it regarding its separate identity;

11. pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space;
12. not have employees but maintain a sufficient number of agents in light of its contemplated business operations;
13. observe all applicable corporate or company formalities in all material respects;
14. only have a single manager who is an «Independent Manager» (as defined in Article 12); and
15. not take, cause or allow, or authorize any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any «Significant Action» (as defined in the Bond Documents) without the consent of its Independent Manager.»

Second resolution

The Shareholders further resolve to amend article 12 of the articles of association.

Article 12 shall henceforth read in its English version as follows:

«**Art. 12.** For so long as the Specified Bonds are outstanding, the Company shall at all times be managed by a sole individual who is an «Independent Manager» in accordance with the standards set forth below in this Article 12 and the Bond Documents (the Independent Manager). The Independent Manager shall be appointed, revoked and replaced by the general shareholders' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

The prior written approval of the Independent Manager shall be required for any Significant Action with respect to the Company that falls within the competence of the Independent Manager and for any Significant Action with respect to TMK.

The Independent Manager shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding 5 (five) years:

(a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, the Company or any of their respective affiliates or equityholders (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate);

(b) a customer, supplier or other Person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, the Company or any of their respective affiliates or equityholders or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, the Company or any of their respective affiliates or equityholders (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member);

(c) to the actual knowledge of TMK, a customer, supplier or other Person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, the Company or any of their respective affiliates or equityholders or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, the Company or any of their respective affiliates or equityholders in his or her service as an independent director, independent manager and/or special member;

(d) a Person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other Person (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate); or

(e) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other Person. As used in this Article 12, the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a Person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

For the purposes of these articles of association, the term «manager» means the Independent Manager.

In dealing with third parties, the Independent Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Independent Manager.

The Company shall be bound by the sole signature of its Independent Manager.

The general shareholders meeting or the Independent Manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Independent Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 1^{er} février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Remich.

Ont comparu:

1. LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 janvier 2006.

2. MEGURO HOLDINGS LIMITED, une société exonérée constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 159290, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par M^e Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 31 janvier 2006, (les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.713, constituée selon acte de Maître Gérard Lecuit du 24 juillet 2002, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1489 du 15 octobre 2002, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître André Schwachtgen du 15 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts; et
2. Modification de l'article 12 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 2.** La Société a pour unique objet:

(a) D'acquérir, de détenir et de céder les actions qu'elle détient dans BLUE MOUNTAIN TMK, une société japonaise sous forme de tokutei mokuteki kaisha (TMK), et de conclure les contrats relatifs à cette détention d'actions, et de s'y conformer. La Société restera toujours un entité à objet unique, ce jusqu'au remboursement des obligations (pour des Investisseurs Institutionnels Qualifiés seulement) émises par TMK (les Obligations Spécifiées). L'activité de la Société est limitée aux objets sociaux énumérés ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucune autre activité, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions de TMK ou qui y sont accessoires, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. faire en sorte que TMK entre dans, exécute ou remplit ses engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées, y compris, sans restriction, un Certain Contrat d'Achat d'Obligations Spécifié daté du 22 décembre 2005 par et entre TMK et MORGAN STANLEY JAPAN LIMITED, Succursale de Tokyo (l'Acheteur) et les Conditions des Obligations Spécifiées y annexées sous forme de Pièce Jointe A (les Conditions) (ensemble les Documents d'Obligations);

3. entrer dans, exécuter et remplir ses engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Documents d'Obligations liant contractuellement la Société;

4. entrer dans, exécuter et remplir ses engagements en relation avec le Contrat de Gage d'Actions de TMK conclu avec l'Acheteur en tant que prêteur sous un contrat de prêt daté du 22 décembre 2005 conclu par et entre KK GASHU ENTERPRISE et l'Acheteur (les Documents de Prêt Gashu);

5. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes les transactions ou une des transactions envisagées par le Documents d'Obligations ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, attachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

(b) Dans les limites du point (c) du présent Article 2, la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point (a) du présent Article 2.

(c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au remboursement des Obligations Spécifiées, la Société doit:

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans TMK et, comme envisagé par les Documents de Prêt Gashu, ne pas détenir des avoirs autres que ceux liés à cette participation;

2. ne pas mélanger ses avoirs à ceux d'une autre société affiliée ou tout autre individu, toute entité juridique, toute société constituée sous les lois de toute juridiction, association de fait, société à responsabilité limitée, société de personnes, association momentanée, tout patrimoine, trust, gouvernement national ou local ou tout service, département ou agence dépendant du gouvernement précité et toute fiduciaire ou tout mandataire agissant pour le compte de l'un des organismes mentionnés ci-avant (la Personne). (Le terme «société affiliée», tel qu'employé ci-dessus, se réfère à toute Personne contrôlant, étant contrôlée par ou sous contrôle commun d'une Personne ainsi spécifiée. Pour les besoins de la présente définition, le terme «contrôle», lorsqu'il est utilisé en relation avec toute Personne spécifiée, se réfère au pouvoir de diriger la gestion et réglementation de cette Personne, directement ou indirectement, que ce soit par la possession de titres conférant droit de vote ou d'autres droits conférant des avantages, par contrat ou sous toute autre

forme; les termes «contrôlant» et «étant contrôlé par» ont les significations conformes à ce qui a été dit précédemment);

3. à l'exception de ce qui est prévu dans les Documents d'Obligations ou les Documents de Prêt Gashu, ne pas garantir ou être tenu des dettes d'une entité autre que TMK ou mettre son crédit à disposition pour satisfaire les obligations de tiers;

4. ne pas acquérir des participations dans LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., ou tout autre promoteur dans les cadre des Documents d'Obligations;

5. ne pas gager ses avoirs au profit d'une entité autre que le détenteur des obligations dans le cadre des Documents d'Obligations et le prêteur dans le cadre des Documents de Prêt Gashu;

6. maintenir un capital social adapté aux affaires envisagées;

7. ne pas contracter de Dettes autre que les Dettes expressément autorisées par ses statuts et les Documents d'Obligations, étant précisé qu'elle peut émettre des certificats de dette préférentiels (preferred equity certificates) ou des instruments de dette similaires à son associé en contrepartie de fonds reçus par son associé pour financer son investissement dans TMK (le terme «Dettes», tel qu'employé ci-dessus, s'applique à toute Personne, toutes dettes ou obligations de ladite Personne, existantes ou éventuelles (y inclus, sans restriction, les garanties, écritures et auxiliaires et autres obligations éventuelles) pour le paiement ou remboursement d'argent emprunté ou collecté par n'importe quel moyen (y inclus, sans restriction, par l'émission d'obligations, mais excluant toute émission de parts de capital) ou pour le prix d'achat différé d'actions ou de services, qu'ils soient non garantis ou garantis par toute charge, tout gage, nantissement ou toute autre garantie contre ou sur toutes actions de cette Personne) ou qu'ils en bénéficient;

8. tenir des livres, registres, comptes, états financiers, papiers, factures et chèques qui sont séparés et distincts de ceux de toute autre Personne;

9. être en conformité avec toutes les limitations de pouvoir et critères de séparation qui sont déterminés dans ses statuts;

10. apparaître comme une Personne à part et distincte de toute autre Personne, mener ses affaires en son nom propre et faire des efforts raisonnables pour clarifier tout malentendu dont elle aurait connaissance quant à son identité séparée;

11. payer ses propres dettes avec ses propres fonds et faire des paiements raisonnables pour des surfaces de bureau partagées;

12. ne pas avoir des employés, mais maintenir un nombre suffisant de représentants en vue des affaires envisagées;

13. observer toutes les formalités applicables aux sociétés à tous égards;

14. n'avoir que des gérants qui sont des «Gérants Indépendants» (tels que définis dans les Documents d'Obligations);

et

15. ne pas prendre ni causer, ni autoriser aucune société ayant un objet social unique dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect à prendre, causer ou autoriser une action identifiée comme «Significant Action» (action importante) dans les Documents d'Obligation sans l'accord de son Gérant Indépendant.»

Seconde résolution

Les Associés décident également de modifier l'article 12 des statuts.

L'article 12 prendra désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 12.** Aussi longtemps que les Obligations Spécifiées ne sont pas remboursées, la Société est gérée par un gérant unique qui est considéré comme un «Gérant Indépendant» conformément aux indications ci-dessous dans cet article 12 et les Documents d'Obligations (le Gérant Indépendant). Le Gérant Indépendant est désigné, révoqué et remplacé par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'accord écrit préalable du Gérant Indépendant est requis pour toute Action Importante de la Société qui est de la compétence du Gérant Indépendant et pour toute Action Importante de TMK.

Le Gérant Indépendant ne sera, au moment de sa nomination, ou n'aura été, à aucun moment au cours des cinq (5) années précédentes:

(a) un actionnaire, un investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives ou d'un associé d'une de ces sociétés (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée);

(b) un client, fournisseur ou toute autre Personne dont plus de 2% de ses achats ou revenus proviennent de ses activités avec TMK, avec la Société ou une société affiliée ou associée d'une de ces sociétés ou tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées ou associées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée);

(c) à la connaissance de TMK, un client, fournisseur ou toute autre Personne dont plus de 2% de ses achats ou revenus proviennent de ses activités avec TMK, avec la Société ou une société affiliée ou associée d'une de ces sociétés ou tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées ou associées respectives en tant que administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée;

(d) une Personne contrôlant ou étant contrôlée par l'un de ces actionnaires, investisseurs, associés, clients, fournisseurs ou autre Personne (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial ou affilié); ou

(e) un membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents représentants, employés, associés, clients, fournisseurs ou tout autre personne. Tel qu'utilisé dans cet article 12, le terme «contrôle»

signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion, des politiques ou activités d'une personne, que ce soit par le biais de la détention de titres avec droit de vote, contrat ou autrement.

Pour les besoins de ces statuts, le terme «gérant» signifie «le Gérant Indépendant».

Vis-à-vis des tiers, le Gérant Indépendant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant Indépendant.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant Indépendant.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 février 2006, vol. 469, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 février 2006.

M. Schaeffer.

(016390/5770/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 88.713.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 février 2006.

M. Schaeffer.

(016389/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

BOUQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.208.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(016252/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

BOUQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.208.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(016256/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

**INTERNATIONAL SPONSORING FINANCE AND CONSULTING S.A. - (ISF AND C),
Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 64.577.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016179/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

EYPL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 94.243.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(016185/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

DIGITALCORP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 114.182.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. EXAGON INVESTMENT LIMITED, avec siège social à Suite 21/22, Maluaga, Alofi, Niue, inscrite au Registre IBC 009474, dûment représentée par son délégué Monsieur Philippe Marchal, ci-après dénommé;

2. Monsieur Philippe Marchal, juriste, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIGITALCORP HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles et financières et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La société a un capital autorisé d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) EXAGON INVESTMENT LIMITED, préqualifiée	31.000,-	7.750,-	310
2) Philippe Marchal, prénommé	1.000,-	250,-	10
Total:	32.000,-	8.000,-	320

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) EXAGON INVESTMENT LIMITED, préqualifiée;

b) Madame Karine Bicard, juriste, née à F-Metz, le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie;

c) Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à F-Metz, le 13 mai 1970, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: la société à responsabilité limitée GEFCO AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 64.276.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marchal, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 février 2006, vol. 469, fol. 99, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée, à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 février 2006.

M. Schaeffer.

(017410/5770/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.724.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(016192/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.724.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02758, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(016195/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

APERTA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 87.257.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 19 janvier 2006

Suite à la démission de Monsieur Serge Muller en sa qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, les Administrateurs suivants:

- M. Peter Spinnler, rue Henri Schnadt, 10, L-1030 Luxembourg;
- M. Umberto Colli, CREDITO SICILIANO S.p.A, Via Scalfani, 40/B, I-95024 Acireale;
- M. Antonio Battagioni, SARASIN-COLOMBO GESTIONI PATRIMONIALI S.A., Via Maraini, 39, CH-6902 Lugano;
- M. Luciano Camagni, CREDITO ARTIGIANO, S.p.A., Via Agnello, 20, I-20121 Milano;
- Mme Raffaella Cristini, BANCAPERTA, S.p.A., Piazzale Marengo, 6, I-20121 Milano.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- M. Luciano Camagni, CREDITO ARTIGIANO, S.p.A., Via Agnello, 20, I-20121 Milano.

Administrateurs:

- M. Umberto Colli, CREDITO SICILIANO S.p.A, Via Scalfani, 40/B, I-95024 Acireale;
- M. Antonio Battagioni, SARASIN-COLOMBO GESTIONI PATRIMONIALI S.A., Via Maraini, 39, CH-6902 Lugano;
- M. Peter Spinnler, rue Henri Schnadt, 10, L-1030 Luxembourg;
- Mme Raffaella Cristini, BANCAPERTA, S.p.A., Piazzale Marengo, 6, I-20121 Milano.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire DELOITTE S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019281/1183/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

LEUMI INVESTMENT FUND (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.704.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

(016196/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.673.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(016206/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

HOVRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.485.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOVRA S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(016207/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.724.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 31 janvier 2006 a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;

- Madame Valérie, P., B., M., M. Van Hool, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour ROUSSILLON HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016253/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MULTITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400.**Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016188/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.337.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(016191/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

FONTANINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.881.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONTANINA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(016210/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

DIPLOMATIC FINANCE ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 114.125.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ici représentée par son gérant unique: la société A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

2. La société A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ici représentée par son gérant unique: la société A.T.T.C. S.A., prénommée, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy Patteet, également prénommé, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DIPLOMATIC FINANCE ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, des agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l	999 actions
2.- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - a) la société A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
 - b) la société A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
 - c) la société A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: la société A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Patteet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 50, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(016528/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

OPTITRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R. C. Luxembourg B 114.121.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Andreas Himmes, opticien, né à Merzig (Allemagne), le 22 août 1971, demeurant à D-66706 Perl, 10, Nelkenweg (Allemagne).
- 2.- Monsieur Marc Thill, maître opticien, né à Luxembourg, le 12 juillet 1948, demeurant à L-8063 Bertrange, 2, rue Batty Weber.
- 3.- Madame Oriane Ortolani, maître opticienne, née à Dudelange, le 10 février 1958, demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.
- 4.- Monsieur Alain Gaspar, maître opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1961, demeurant à L-5355 Oetrange, 15, Im Medenpoull.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de OPTITRADE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et le commerce de marchandises.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Andreas Himmes, opticien, demeurant à D-66706 Perl, 10, Melkenweg, (Allemagne), vingt-cinq parts sociales	25
2.- Monsieur Marc Thill, maître opticien, demeurant à L-8063 Bertrange, 2, rue Batty Weber, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Madame Oriane Ortolani, maître opticienne, demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Monsieur Alain Gaspar, maître opticien, demeurant à L-5355 Oetrange, 15, Im Medenpoull, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Thill, maître opticien, né à Luxembourg, le 12 juillet 1948, demeurant à L-8063 Bertrange, 2, rue Batty Weber.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Thill, A. Himmes, O. Ortolani, A. Gaspar, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2006, vol. 535, fol. 42, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2006.

J. Seckler.

(016464/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

KREDIETBANK INFORMATIQUE G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg C 2.

L'assemblée des membres du groupement d'intérêt économique qui s'est réunie le 16 janvier 2006 a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les membres se déclarent valablement réunis en assemblée; ils déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée.

2. L'assemblée des membres prend note de la démission de M. Jean Hartert de sa fonction de gérant, à partir du 2 janvier 2006.

3. L'assemblée procède à la nomination à partir de ce jour de Monsieur Jean-Marie Leroy, comme nouveau gérant de KREDIETBANK INFORMATIQUE G.I.E., en remplacement de M. Jean Hartert.

4. L'assemblée confirme M. Michel Meert, KTL, Mme Amal Wagner, KTL, et M. Jean-Luc Martino, KBL, dans leurs fonctions de gérants.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2006.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. / KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018992/022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 73.810.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A. du 2 avril 2003:

- que l'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Michele Capurso, employé privé, né le 26 juin à Sammichele Di Bari en Italie et Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, né le 20 avril 1977 à Creutzwald en France, tous les deux demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, aux postes d'administrateur en remplacement de Monsieur Filip Servranckx et de Monsieur Marcel Hilbert. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018521/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.533.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016030/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.533.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016035/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.533.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016032/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

43004

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016036/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

SALUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.844.

Nous vous informons par la présente que notre Comité de Direction a résilié la convention de services et de domiciliation signée en date du 3 janvier 2001 entre la société en référence et notre Société. Conformément à l'article 10.2 de cette convention, la résiliation a pris effet le 9 février 2006.

Le 10 février 2006.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Sous-Directeur / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016213//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 septembre 2005

- La reconduction des mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire du 7 septembre 2005, est ratifiée.

- La reconduction de mandat de la société INTERAUDIT, société à responsabilité illimitée, réviseur d'entreprises, 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire du 7 septembre 2005, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de la société INTERAUDIT, société à responsabilité illimitée, réviseur d'entreprises, 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour copie conforme

MACHEN-IVECO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016216/795/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MAYEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.476.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016214/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

BC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.201.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Signature.

(016263/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.619.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

(016264/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LIGABUE INFLIGHT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.510.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société LIGABUE INFLIGHT SERVICES S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 janvier 2006, volume 899, folio 92, case 8:

- que la société LIGABUE INFLIGHT SERVICES S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.510,

constituée suivant acte notarié du 19 mai 1998 et publié au Mémorial C numéro 571 du 6 août 1998; les statuts de la prédite Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1597 du 7 novembre 2002, au capital social de quarante et un mille trois cent seize euros et cinquante-cinq cents (41.316,55 EUR), représenté par 8.000 actions ordinaires sans valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 29 décembre 2005 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 1^{er} décembre 2005 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés;

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

(016280/239/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

CONSTRUCTIONS & CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 112.587.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour *CONSTRUCTIONS & CONTRACTORS, S.à r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(016296/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 82.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(016303/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

NAUTIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 111.758.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2006

Le conseil d'administration nomme Maître Giorgio Moroni-Stampa, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luca Simona.

Le mandat d'administrateur de Maître Giorgio Moroni-Stampa viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01565. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016304/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

KERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 40.659.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2005, que:

1) Le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean-François Mahieu, David De Marco et Alain Lam est renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

2) Monsieur Adrien Mahieu a été nommé Commissaire, il reprendra le mandat de son prédécesseur Mademoiselle Géraldine Mahieu dont le mandat est venu à échéance.

3) Le siège social est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03224. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016267/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

GENSAT AMERICAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.661.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 30 janvier 2006 lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire*

Sont nommés aux postes d'administrateur de la société et ce jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2005:

Monsieur Bruno Garcin, demeurant à Londres (Grande-Bretagne),
Monsieur Marc Tarpin, demeurant à Sanary sur Mer (France),
Monsieur Yan Monplaisir, demeurant à Fort de France (Martinique),

La société CAPITALACTION PARTNERS LTD (société de droit britannique) avec siège social au 72, New Cavendish St. - W1M 8AU LONDRES (Grande-Bretagne) et dûment représentée par Monsieur Bruno Garcin en sa qualité d'administrateur unique.

La société GENSAT AMERICAS S.A. est donc valablement représentée par la signature conjointe de deux administrateurs repris ci-avant.

Est nommé au poste d'administrateur-délégué de la société Monsieur Bruno Garcin, né le 22 septembre 1956 et demeurant au 97, lfield Road - SW10 9AS Londres (Grande-Bretagne), avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat d'administrateur de la société GENSAT UK LIMITED n'est pas renouvelé.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

La société DALEY STRATEGIES S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire en date du 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENSAT AMERICAS S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016327/850/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

WEST AIR CONDITIONING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.620.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2006

Le conseil d'administration nomme Maître Giorgio Moroni-Stampa, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luca Simona.

Le mandat d'administrateur de Maître Giorgio Moroni-Stampa viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016330/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

BLANCHISSERIE WAGENER-HALLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.
R. C. Luxembourg B 11.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02785, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

BLANCHISSERIE WAGENER-HALLE, S.à r.l.

Signatures

(016334/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

CSB CONSULTING, COMMUNICATION - SYSTEM & BUSINESS CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

MAZARS

Commissaire aux comptes

Signature

(016338/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

CRT REVISION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 105.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Turner

Administrateur-délégué

(016343//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

PLANE MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.422.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016344/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

EURGAS LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.234.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40930 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(016160/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.
